

C) Les frontières internes et externes de l'Union européenne

1) L'Union européenne, un espace sans frontières internes ?

- 1.1) Les mutations des frontières internes de l'Union européenne
- 1.2) Des frontières peu conflictuelles
- 1.3) Vers un rétablissement des frontières internes ?

2) Les frontières externes de l'Union européenne depuis 1990

- 2.1) Des frontières repoussées vers l'est
- 2.2) Des frontières à géométrie variable
- 2.3) Un récent durcissement des frontières de l'UE

Vocabulaire et notions

Balkanisation	DMZ
Dyade	Eaux territoriales
Espace transfrontalier	Etat souverain
Etat-nation	Frontière
Frontière naturelle	Frontière-ligne
Frontière-zone	TECT
Impérialisme	Interreg
Inviolabilité de la frontière	Irrédentisme
JSA	Limes
Maritimisation	Métonymie
Plateau continental	Système westphalien
Territorialisation des mers	Travailleur frontalier
ZEE	ZES

Acteurs

Empereur Auguste (63 av. J.C. – 14)	Willy Brandt (1913-1992)
Empereur Adrien (76-138)	Grotius (1583-1645)
Otto von Bismarck (1815-1898)	Robert Schuman (1886-1963)
La dynastie des Kim (depuis 1948)	Jean Monnet (1888-1979)
Helmut Kohl (1930-2017)	Jacques Delors (1925)

Dates

Conférence de Berlin (1884-1885)	Sommets de Singapour et de Pyongyang en 2018
Traité fondamental de 1972	Accords d'Helsinki de 1975
Convention de Genève de 1958	Convention de Montego Bay de 1982

Thème 3 : Etudier les divisions politiques du monde : les frontières.

C) Les frontières internes et externes de l'Union européenne

Caricature p188 « Before / After, 1991 »

1) L'Union européenne, un espace sans frontières internes ?

Photo p170 « L'aéroport d'Arlanda, Stockholm, Suède »

Quel est le devenir des frontières internes de l'Union européenne ?

Comment l'intégration européenne transforme-t-elle les frontières et les espaces frontaliers ?

1.1) Les mutations des frontières internes de l'Union européenne

Carte 1 p172 « L'espace Schengen en Europe »

L'Europe est traversée par un grand nombre de frontières et elle possède **28% des dyades mondiales pour seulement 3,3% des terres émergées**. Certaines frontières sont très longues comme la dyade entre L'Espagne et le Portugal de plus de 1214 km, ou celle entre L'Allemagne et l'Autriche de 784 km. Enfin, certaines d'entre elles figurent **parmi les plus anciennes du monde**, entre l'Espagne et le Portugal par exemple, mais **la moitié d'entre elles sont postérieures au démantèlement du bloc de l'Est** à partir de 1990.

L'UE présente un niveau **d'intégration** sans équivalent. L'instauration du **marché unique en 1993** permet la libre circulation des marchandises, des capitaux et des services. **L'Accord de Schengen en 1985** favorise la libre circulation des personnes entre Etats signataires depuis 1995. **L'euro, monnaie unique depuis 2002**, est adoptée progressivement par les nouveaux Etats-membres.

Carte 3 p181 « Des travailleurs transfrontaliers nombreux : le cas de l'Est français »

Conséquemment, les processus instantanés **d'interaction transfrontalière** sont nombreux car les **différentiels de prix** peuvent stimuler les achats transfrontaliers (entre Autriche et Hongrie, entre la Finlande et l'Estonie). Les **différences de salaire** favorisent les flux de **travailleurs frontaliers** (Français et Belge vers le Luxembourg, Français et Italiens vers la Suisse). Un travailleur frontalier est un actif pour lequel les lieux de résidence et de travail sont situés dans deux Etats contigus différents.

L'Union européenne soutient financièrement certaines **coopérations transfrontalières**. Les **GECT** ou Groupement européen de coopération territoriale (organisation transfrontalière visant à surmonter les obstacles liés aux différences de législation) gèrent et financent des **infrastructures transfrontalières**, comme l'hôpital franco-espagnol de Cerdagne par exemple. Les **programmes Interreg** soutiennent des projets menés par les acteurs locaux en matière de recherche, de soutien aux PME, de gestion du patrimoine ou de santé.

1.2) Des frontières peu conflictuelles

Carte « la partition de Chypre »

Les litiges frontaliers terrestres sont aujourd'hui peu nombreux dans l'Union européenne. **Les contentieux sont de faible intensité**. Par exemple, le désaccord sur le tracé exact de la frontière sur le Mont blanc ne provoque aucun incident diplomatique entre la France et l'Italie. Il en est de même pour la frontière espagnole d'Olivence revendiquée par le Portugal depuis 1815.

Thème 3 : Etudier les divisions politiques du monde : les frontières.

Les principaux litiges concernent le tracé des **frontières maritimes**. Ils sont liés aux **facilités de navigation** (golfe de Piran entre Croatie et Slovénie) ou à **l'accès aux ressources** dans le cadre de la **maritimisation des enjeux** abordée au chapitre précédent.

Les contentieux les plus vifs sont localisés aux frontières externes de l'Union européenne : entre Espagne et Maroc pour l'îlot Persil, entre Grèce et Turquie pour le contrôle de la mer Egée, entre Chypre et la Turquie pour la ligne verte ou entre France et Comores pour Mayotte.

Cartes 3 p177 « Les frontières complexes d'un Etat membre après le Brexit : l'Irlande »

En définitive, aujourd'hui, c'est le **Brexit** qui représente le cas le plus problématique. C'est un **cas sans précédent** de départ d'un Etat de l'**UE**. Les conséquences futures sur l'économie britannique restent incertaines, ainsi que pour **l'Irlande** dont une partie des importations passent par les ports britanniques.

Le risque de sécession d'autres territoires n'est pas exclu. Des **revendications indépendantistes** s'affirment en **Catalogne**, en **Ecosse**, en **Corse** et en **Flandres**. Les territoires **magyarophones** situés en Slovaquie, en Roumanie et en Serbie font face au problème de **l'irréductibilité de la Hongrie** (nationalisme réclamant l'annexion ou le retour des territoires où vivent des nationaux).

1.3) Vers un rétablissement des frontières internes ?

Photo « Soldats slovènes déployant des barbelés à la frontière avec la Croatie, 2015 »

Plusieurs Etats ont rétabli le contrôle aux frontières depuis 2015. La Suède, la France, le Danemark et l'Autriche justifient leur décision par **la menace terroriste**, **l'afflux de migrants** et la **lutte contre les trafics** de toutes sortes. Les dispositifs de contrôle aux frontières externes sont étendus à l'intérieur des Etats (aéroports, gares).

Cette **refrontiérisation** fait l'objet de critiques. Certains, comme les militants du réseau No Border, entre autres, **condamnent l'externalisation du contrôle des frontières** à des Etats tiers. Ils **dénoncent la judiciarisation de l'aide aux migrants** et le **principe de l'immigration choisie** dans un contexte de **retour des nationalismes** en Italie, en Hongrie et en Pologne.

Texte 2 p176 « La fiscalité, nœud des tensions entre les Etats et l'UE »

Le **manque d'harmonisation** des économies au sein de l'UE est souvent dénoncé. Il favorise la pratique de **l'optimisation fiscale** notamment pratiquée, entre autres, par « les géants du numérique » (les **GAFAM**), qui profitent de l'ouverture des frontières et des différences entre les législations pour réduire leurs impôts.

Syndicats et partis politiques, sous la pression des opinions publiques, réclament de plus en plus de **protection des marchés du travail**. La libre circulation des **travailleurs détachés**, venus d'Europe centrale et orientale en Europe de l'Ouest, est accusée de favoriser le nivellement par le bas du droit du travail et des salaires (**dumping social**).

2) Les frontières externes de l'Union européenne depuis 1990

Photo p171 « Des agents de Frontex en mission en Méditerranée »

Quels sont les enjeux des frontières externes de l'Union européenne ?

Pourquoi l'élargissement de l'Union européenne s'accompagne-t-il du renforcement de ses frontières extérieures ?

2.1) Des frontières repoussées vers l'est

Carte « L'évolution historique des frontières externes de l'Union européenne »

Les frontières de l'Union européenne évoluent au gré des élargissements successifs.

Les frontières de la CEE ont d'abord évolué en se limitant au **bloc de l'Ouest**. La fin des dictatures (**Grèce, Portugal et Espagne**) permet leur intégration en **1981** et **1986**. L'adhésion de **l'Autriche, de la Suède et de la Finlande** en **1995** est facilitée par le fait que ces pays répondent aux standards démocratiques et économiques occidentaux.

Mais l'adhésion des pays de l'Europe de l'est marque un tournant. **La CEE absorbe l'ex-RDA dès la réunification allemande en 1990**. **Les autres pays communistes** font l'objet de programmes d'aide en faveur des **transitions économique et démocratique** avant leur adhésion **dans les années 2000**. La longueur des frontières extérieures de l'UE augmente à chaque élargissement.

S'interroger sur les frontières de l'UE ce qui revient à plus largement l'idée d'Europe. **L'Europe n'est pas un continent** car c'est une portion, la péninsule, de l'Eurasie. Culturellement elle se caractérise par une **grande diversité des identités culturelles**. **Ses limites physiques** (Gibraltar, Bosphore, Oural) **varient en fonction de choix politiques et de traditions historiques**.

L'avenir des frontières de l'UE fait face à des représentations divergentes. La candidature à l'entrée dans l'UE des **pays balkaniques** issus de l'ex-Yougoslavie ne soulève plus guère d'opposition. En revanche le débat est plus houleux lorsqu'il s'agit de la **Turquie** ou des **anciennes républiques soviétiques** comme la Moldavie, l'Ukraine et les pays du Caucase.

2.2) Des frontières à géométrie variable

Schéma 1 p176 « L'Europe après le Brexit : un espace en cercles concentriques »

Les frontières de l'UE ne se superposent pas aux limites conventionnelles du continent. Ainsi les **enclaves espagnoles** de Ceuta et Melilla en territoire marocain font partie de l'UE alors qu'elles sont situées **sur le continent africain**.

Certains pays européens ont fait le choix de ne pas adhérer à l'UE. C'est le cas de la **Norvège, de l'Islande, de la Suisse et du Liechtenstein** qui sont cependant membres de **l'AELE** (association de libre-échange européenne de 4 pays ne faisant pas partie de l'UE) mais ils font partie de **l'espace Schengen**, zone de libre circulation des personnes entre 26 pays européens (4 sont en dehors de l'UE et 5 Etats de l'UE ne sont pas signataires comme la Bulgarie, Chypre, Croatie, Irlande et Roumanie ainsi que Royaume-Uni). Le **Brexit** voté en 2016 constitue le cas unique de sortie d'un État membre.

Thème 3 : Etudier les divisions politiques du monde : les frontières.

Il faut ajouter les frontières des outre-mer européens. Les **RUP** ou **régions ultrapériphériques** font partie de l'UE et la réglementation de l'UE s'y applique. Ces RUP appartiennent à la **France** (Martinique, Mayotte, La Réunion, Guyane, Guadeloupe, Saint-Martin), à **l'Espagne** (Canaries), et au **Portugal** (Madère, Açores). Néanmoins, les RUP françaises ne participent pas à l'espace Schengen.

Carte 7 p179 « Les outre-mer : frontière de l'Etat-adhérent ou frontières de l'UE ? »

Les pays et territoires d'outre-mer ou PTOM ne font pas partie de l'UE mais lui sont associés. C'est le cas des possessions du **Danemark** (Groenland), du **Royaume-Uni** (Bermudes, Falkland, Anguilla), des **Pays-Bas** (Sint-Maarten, Aruba) et de la **France** (Polynésie, Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Wallis-et-Futuna). **Leurs habitants sont néanmoins citoyens de l'UE.**

2.3) Un récent durcissement des frontières de l'UE

Photo 4 p173 « Une frontière extérieure imperméable : la frontière de Ceuta »

On constate une matérialisation plus forte des frontières sur le modèle de la frontière entre les enclaves espagnoles et le Maroc (**barbelés, miradors, caméras thermiques et patrouilles militaires**), elles se sont étendues aux frontières orientales de l'UE entre la Turquie et la Bulgarie et la Grèce, entre la Hongrie et la Serbie.

Cela s'accompagne aussi d'une **barriérisation** (renforcement de la frontière par des dispositifs matériels et techniques qui visent à limiter le franchissement de la frontière et à **filtrer les flux de personnes**).

Les lieux de surveillance aux frontières se multiplient avec le développement de **lieux de contrôle** (aéroports, **hotspot**) ou **d'enfermement** (zones d'attentes, **centre de rétention**). Des territoires ultramarins sont concernés comme les Canaries ou Mayotte.

L'UE délègue et mutualise de plus en plus la fonction de contrôle de ses frontières. Elle recourt à **l'externalisation du contrôle des flux** auprès des Etats de transit ou de départ des migrants comme le Maroc ou la Turquie ou le Niger. Par ailleurs, Les Etats membres de l'espace Schengen ont regroupé leurs moyens de surveillance (garde-frontières, garde-côtes) au sein de **l'agence Frontex**.

Texte 5 p174 « Une Europe en besoin de main d'œuvre »

Texte 8 p175 « La crise des réfugiés, une crise des Etats ou de l'UE ? »

Conclusion

Le projet de la construction européenne, unique en son genre, propose d'atténuer, voire de supprimer les frontières internes par la diplomatie entre Etats membres, mais doit aussi renforcer ses frontières externes pour garder le contrôle de flux qui les traversent. Face à la généralisation des mobilités, l'Union européenne doit réinventer une conception nouvelle de la frontière, entre frontière ligne et frontière en nuage de points, pour relever le défi de sa survie.

Synthèse p194-195